



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 9 OCTOBRE - N° 302 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 15 janvier 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
	Bertrand PLEZ
	Rachel CERDAN
X	
X	
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
	Benoîte DE SAPORTA
X	
X	
X (arrivée à 9h45)	

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)		
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR	X	
Nabil KOUADRI		Dalila HAMMAR
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian ASSAF
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël DELAFOSSE
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques DIETRICH
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric JALLAS
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal MARION
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Christian ASSAF
X	
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

	Jean-Sébastien FILHOL
X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 23 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Vice-Présidente déléguée à la Responsabilité Sociale
Agnès FICHARD-CARROLL

- Directeur (trice)s adjoint(e)s
Adam A. ALI
Jean-Michel MARIN
Isabelle TOURNIER

- Directeurs Département d'enseignement
Arnaud MARTIN (BE)
Pascale GALL-BORRUT (EEA)
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Hervé JOURDE (TEE)
Yann LEREDDE (TEE) - Excusé
William PUECH (Informatique)
Benoîte DE SAPORTA (Mathématiques)
Ian ROBBINS (Bio-MV)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie
Thierry BRETAGNON (CMI-Figure UM)

- Chefs de service
Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Directrice administrative adjointe)
Béatrice BOYER (Communication)
Nina FASQUEL (Contrôleur de gestion)

- Responsables
Richard ARINERO (Licences)
Frédéric LEMOIGNO (LMD5)
Bertrand PLEZ (Masters)

- Secrétaire de séance
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 9 octobre 2019**, à 9 heures 05, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 4 octobre 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est actuellement atteint en ce début de séance.

M. HOFFMANN informe l'auditoire que cette séance sera suivie, à 11h30 de la signature du Contrat des Objectifs et des Moyens de la Faculté des Sciences de Montpellier en présence de **M. AUGÉ**, Président de l'UM et de l'équipe de Direction.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

1. *Introduction du Directeur,*
2. *Approbation du PV n° 300 - Conseil du 12 juillet 2019,*
3. *Vote de subventions,*
4. *Vote de conventions,*
5. *Campagne d'emplois des enseignants chercheurs et enseignants,*
6. *Point sur les groupes de travail,*
7. *Présentation et vote du Diplôme Universitaire "Formation aux études scientifiques française",*
8. *Questions diverses.*

M. HOFFMANN indique que les questions diverses seront abordées en fin de séance.

b. Ordre du jour prévisionnel du prochain Conseil de la FdS - Mercredi 13 novembre 2019

M. HOFFMANN présente le calendrier des prochaines séances du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN annonce que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se tiendra le mercredi 13 novembre 2019, en Salle des Actes du bâtiment 7. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation du PV 300bis - Conseil du 28 août 2019,
- 3- Vie de la composante : Présentation du Festisciences 2019 et vote de subventions,
- 4- Vote de conventions,
- 5- Vote du REH,
- 6- BPI 2020 - cadrage,
- 6- Questions diverses.

M. HOFFMANN indique que les conseillers souhaitant ajouter un point ou une question diverses peuvent le contacter ou **Mme GAUCERAND**.

M. HOFFMANN ajoute qu'un Conseil Restreint se réunira soit le lundi 14 octobre 2019 à 18h, soit le mercredi 23 octobre 2019 à 11h.

M. HOFFMANN rappelle qu'en fonction des dossiers reçus, seront convoqués soit les collèges A et B soit A uniquement. Il rassure l'assemblée : ce Conseil restreint sera de courte durée car l'ordre du jour portera sur le vote des demandes de renouvellement d'éméritat.

M. HOFFMANN pense que la date idéale serait le mercredi 23 octobre car il est possible que la Faculté reçoive des dossiers tardivement, même si la deadline annoncée par la DRH UM est le 18 octobre.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Approbation du PV n° 300 - Conseil du 12 juillet 2019

M. HOFFMANN demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur ce procès-verbal n°300 du Conseil du 12 juillet 2019.

M. GUEVELLOU signale qu'il y a 23 membres présents et représentés.

En l'absence de remarques de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier** demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le procès-verbal n°300 - Conseil du 12 juillet 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au PV n°300 - Conseil du 12 juillet 2019.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et suggère de passer au point suivant.

3. Vote de subventions

M. HOFFMANN annonce que le Conseil doit se prononcer sur deux demandes de subventions :

a. L'association Biotrace

M. HOFFMANN informe que l'association Biotrace comprend 31 membres actifs du Master Biologie-Santé, parcours DTEC-Bio "Diagnostic et Traçabilité des Environnement Chimiques et Biologiques".

M. HOFFMANN indique que cette association a pour but la représentation ainsi que la promotion de la formation DTEC-Bio auprès des étudiants et professionnels mais aussi la sensibilisation des avancées technologiques auprès de divers publics au travers d'évènements.

M. HOFFMANN ajoute que Biotrace organise cette année leur quinzième congrès scientifique dont le thème portera sur "L'homme et sa place dans son environnement". Un lien sera fait avec des thématiques portant sur le trans-humanisme et sur la bio-basesociety.

M. HOFFMANN précise que ce congrès se tiendra la 1ère semaine de février 2020 sur le campus Triolet.

M. HOFFMANN note que Biotrace demande à la Faculté des Sciences une subvention de 300 euros pour l'organisation.

M. HOFFMANN rappelle que l'an dernier, le Conseil de la FdS avait alloué une subvention de 300 euros à cette association.

M. HOFFMANN demande si l'assemblée a des questions sur cette demande de subvention.

Mme LEREDDE a regardé les documents sur Moodle il y a quelques temps, peut-être ont-ils été changés depuis, mais il est noté que le congrès avait lieu en 2019.

M. HOFFMANN répond que la date a dû être corrigée.

M. BOUBY a les documents sous les yeux : il n'y a pas de correction. Il demande à ce que les documents mis à disposition soient les bons.

M. BOUBY réitère sa remarque : le Conseil doit se prononcer sur des manifestations qui ne sont pas encore passées. Même chose pour les conventions.

M. HOFFMANN entend la remarque de **M. BOUBY**.

La Présidente de l'association, **Mme ALAUME**, confirme qu'il y avait bien une coquille dans le premier document qu'elle a transmis. Elle a renvoyé le document corrigé.

Mme ALAUME assure que le congrès se tiendra bien en 2020.

M. BOUBY indique qu'il n'y a pas que ce problème dans les documents de cette séance. Il remarque que le PV du mois de juillet est arrivé très tardivement.

M. HOFFMANN précise qu'il a été mis en ligne le dimanche 6 octobre 2019.

M. BOUBY explique que lorsqu'il reçoit la convocation pour le Conseil de la FdS, il va regarder les documents mis à disposition sur le Moodle et à chaque fois, la moitié des documents ne sont pas disponibles.

M. BOUBY rappelle que la règle demande à ce que les documents soient mis à disposition au moins une semaine avant la séance. Le jour où la convocation est envoyée, tous les documents doivent être sur Moodle.

M. BOUBY insiste : « c'est une obligation, c'est la loi. ».

M. HOFFMANN remarque que les documents sont en ligne.

M. BOUBY lui répond que tous n'y sont pas.

M. BOUBY ne l'a jamais signalé mais il trouve cette situation fatigante.

M. BOUBY est conseiller et il doit donner un sens aux gens qui ont voté pour lui.

M. BOUBY note que cela ne se passe jamais pour le CA de l'UM. Il insiste sur le mot « *jamais* ».

M. BOUBY regrette de devoir aller sur le Moodle en séance du Conseil pour vérifier qu'il n'y ait pas de nouveaux documents mis en ligne. Il trouve cela anormal.

M. BOUBY relève que le document de présentation du congrès de Biotrace mentionne que cet évènement se tiendra en 2019.

M. ALI a les documents de demande de subvention sous les yeux et il est bien noté 2020.

M. MARIN s'adresse à **M. BOUBY** : il note que la Direction doit être plus vigilante mais concernant ce dossier, il s'agit bien d'une coquille. Il demande à **M. BOUBY** de ne voir là aucun mépris des conseillers.

M. MARIN insiste : il ne s'agit que d'une coquille car les choses sont faites trop vite. Il ne faut pas y donner une si grande importance.

M. BOUBY note qu'il est bien écrit sur le document de présentation que la manifestation se déroulera en février 2019.

M. MARIN promet qu'à l'avenir, la Direction fera très attention.

Concernant le retard des mises à disposition des documents, **M. HOFFMANN** explique que certains arrivent à la dernière minute. Il essaie de les faire passer tout de même au Conseil plutôt que de les faire trainer.

M. BOUBY regrette que la Faculté des Sciences anticipe des choses avant qu'elles ne soient validées par le Ministère. « *La Direction de la FdS est championne en cela !* ».

M. BOUBY observe que le cadre des statuts de la Faculté n'est pas respecté.

M. BOUBY demande à l'équipe de Direction de prendre du temps pour respecter les statuts de la composante. Le Conseil quant à lui verra pour ce qui est de mettre en place des choses que même le Ministère ou l'Assemblée n'a pas voté.

M. BOUBY demande à la Direction de bien vouloir faire son travail.

M. HOFFMANN propose de passer au vote de cette demande de subvention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur de la Faculté** des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'association Biotrace pour un montant de 300 € (trois cents euros),

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer à la deuxième demande de subvention.

c. L'association IGEM de Montpellier

M. HOFFMANN informe que l'association IGEM Montpellier (International Genetically Engineered Machine) compte 15 étudiants inscrits en licence et master de la Faculté des Sciences, la Faculté de Pharmacie, l'IUT et Polytech, qui consacrent leur temps libre à la recherche et à la concrétisation d'idées innovantes en biologie synthétique.

M. HOFFMANN note que cette association participe au concours international synthétique IGEM organisé par le MIT à Boston.

M. HOFFMANN ajoute que, cette année, le projet porte sur la création d'un nouvel outil moléculaire appelé KARMA, qui consisterait en la fusion d'un VHH et d'une protéase afin de pouvoir cibler spécifiquement des protéines et de les dégrader

dans un environnement complexe. L'objectif est de développer cet outil dans le cadre de la lutte contre le cancer et de la résistance aux antibiotiques.

M. HOFFMANN indique que l'association IGEM sollicite une subvention de 300 euros à la Faculté des Sciences.

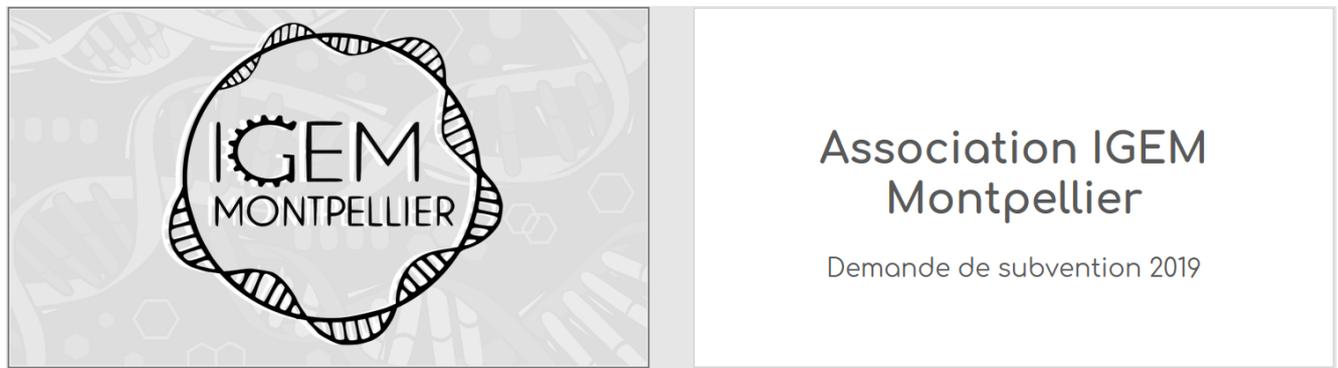
M. HOFFMANN rappelle que l'année dernière, l'association a été domiciliée à la FdS.

M. HOFFMANN demande à l'association si elle souhaite ajouter quelque chose si ce n'est qu'elle a été primée l'an dernier.

Mme FRISTOT a prévu une présentation.

M. HOFFMANN l'invite à le rejoindre.

Mme FRISTOT et M. BESSEDE présentent l'association IGEM ainsi que leur projet.



The image shows two slides. The left slide features the IGEM Montpellier logo, which consists of a stylized DNA double helix forming a circle with the text 'IGEM MONTPELLIER' inside. The right slide is a title slide with the text 'Association IGEM Montpellier' and 'Demande de subvention 2019'.



This block contains two slides. The left slide is a yellow slide with a photo of a large crowd at a competition. It includes the text: 'Créer un projet innovant en biologie synthétique sur une année, le réaliser en laboratoire, lever des fonds ...'. Below the photo is the IGEM logo and the text: 'IGEM : Compétition internationale de biologie synthétique', '340 équipes étudiantes internationales, plus de 4000 étudiants participant', and '11 équipes françaises'. The right slide is a circular diagram titled 'The iGEM Cycle' showing the following stages: 'Attend the Giant Jamboree', 'Submit New DNA Samples', 'Prepare Poster', 'Prepare and Practice Oral Presentation', 'Process and Plot Results', 'Run Functional Experiments', 'Start Wet Lab Work on Project', 'Determine Team Goals and Tasks', 'Brainstorm Project Ideas', and 'Start a Team and Begin Fundraising'.



This block contains two slides. The left slide is yellow and highlights the 2018 team. It features a photo of the team and the text: '2018 : Première équipe IGEM Montpellier !', '9 étudiants de l'Université de Montpellier', 'Faculté des sciences, Faculté de Pharmacie, Supagro, IUT', 'Projet VAGINEERING', 'Nouvelle contraception non hormonale', 'Ingénierie de bactéries vaginales pour produire des spermicides', and 'Prix du "Best education and public engagement" Médaille d'or'. The right slide is also yellow and highlights the 2019 team. It features a photo of the team and the text: '2019 : Nouvelle équipe IGEM Montpellier !', '14 étudiants de l'Université de Montpellier', 'Faculté des Sciences, Faculté de Pharmacie, IUT, Polytech', 'KARMA', 'Création d'un nouvel outil de dégradation moléculaire pour combattre les mécanismes d'antibio-résistance'. It also includes a diagram of the KARMA mechanism and two small photos of the team working in a lab.



BUDGET PROJET IGEM 2019

	Charges		Produits	
Inscription IGEM 2019	4 500,00 €		Muse	3 000,00 €
inscription équipe	6640,00 €		INRA	5500,00 €
logement Boston	2800,00 €		FSDIE	7 032,00 €
Billets avion pour Boston 9 personnes	5200,00 €		Crous	800,00 €
Poster	300,00 €	Faculté des sciences		300,00 €
Materiel Laboratoire (ADN, milieux culture...)	3 000,00 €		NUMEV	2 000,00 €
Communication	362,00 €		Oxalys	500,00 €
Sweatshirt équipe, Goodies,	730,00 €		CBS	3 000,00 €
Meeting/déplacements	600,00 €		Financement participatif	2 000,00 €
total	24132,00 €		total	24132,00 €



M. HOFFMANN note que les étudiants de la Faculté sont actifs et cette présentation montre que la recherche est bien présente au sein des formations de la composante. Les associations viennent se greffer sur les activités de recherche.

Pour **M. HOFFMANN**, cela est un vrai plus pour la Faculté des Sciences de Montpellier.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur de la Faculté** des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'association IGEM (International Genetically Engineered Machine) de Montpellier, pour un montant de 300 € (trois cents euros).

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 23
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime ainsi que l'association pour leur présentation et projet. Il leur demande de faire leur possible pour ramener un nouveau prix.

M. BESSEDE promet que l'association fera tout ce qu'elle peut.

M. HOFFMANN les remercie et leur souhaite bon courage.

d. Facture Sud de Sciences

M. HOFFMANN informe l'assemblée que, comme l'an dernier, le Festival du film scientifique Sud des Sciences se tiendra du 18 au 22 novembre 2019 à l'Institut de Botanique.

M. HOFFMANN ajoute que durant ce festival, cinq films seront présentés sur la thématique du climat. Chacun sera suivi d'un débat en présence de chercheurs.

M. HOFFMANN précise que la Faculté des Sciences participe à ce Festival et verse un montant de 500 euros (comme l'an dernier).

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'une information car c'est une facture, non une subvention.

M. HOFFMANN signale que ce projet est porté par le service Communication de la FdS et ajoute que si des membres ont des questions, elle se tiendra à leur disposition.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** propose à l'auditoire de passer au point suivant.

4. Vote de conventions

a. Accord Inter Composante entre Polytech et la FdS

M. HOFFMANN souligne que cet accord concerne les moyens communs du Pôle Langues de Polytech Montpellier et du Département Des Langues (DDL) de la FdS.

M. HOFFMANN explique que des salles de cours équipées ainsi que des bureaux situés au bâtiment 5, sont affectés conjointement au Pôle des Langues de Polytech Montpellier et au Département Des Langues de la Faculté.

M. HOFFMANN signale que l'accord a pour objet de formaliser les modalités d'occupation et d'utilisation des locaux ainsi que la contribution aux matériels communs de chacune des composantes.

M. HOFFMANN précise que le DDL a reçu délégation de la gestion matérielle. A ce titre, Polytech Montpellier doit reverser à la FdS 11 000€ par an.

Quant aux réservations des salles, **M. HOFFMANN** indique qu'elles se font en concertation entre les composantes.

M. HOFFMANN insiste : il s'agit d'un reversement de Polytech Montpellier à la Faculté des Sciences.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation, **le Directeur de la Faculté** des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande d'accord inter-composantes entre l'UFR Sciences et l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'accord inter-composantes.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

b. Convention de mise à disposition de locaux

M. HOFFMANN informe que du 25 septembre au 18 décembre 2019, soit durant 12 mercredis, la FdS accueillera dans ses locaux une centaine d'étudiants de l'UPVM3 qui suivront leurs cours de licence de 8h à 20h30.

M. HOFFMANN rappelle que l'Université Paul Valéry de Montpellier a quelques problèmes en termes de disponibilités de salles en cette période du fait de travaux.

M. HOFFMANN signale que le montant de cette mise à disposition s'élève à 4 320 €.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions.

Mme BERARD s'interroge : « *Quel type de salle sera mis à disposition ?* »

Mme FERNANDEZ répond que cela dépendra des disponibilités. Il lui semble que cette information est inscrite dans l'annexe de la convention.

M. HOFFMANN n'a pas vu cette indication notée.

M. GUEVELLOU pense qu'il n'y a pas de contrainte particulière hormis pour le mois de décembre. La FdS est en capacité de répondre de manière favorable à l'UPV.

Mme BERARD note que la convention concerne la salle de cours 25.01.

Pour **M. HOFFMANN**, s'il n'y a pas de perturbation sur les formations de la Faculté, il n'y a pas de problème. Si le Conseil est d'accord, il peut donc valider cette convention.

M. HOFFMANN rappelle que si celle-ci l'est, l'UPV devra verser à la FdS 4 320 € pour la location de locaux.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier** demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention de mise à disposition de locaux.

M. HOFFMANN remercie les membres du Conseil pour cet avis unanime.

c. Conventions de partenariats pédagogiques

M. HOFFMANN annonce qu'il y a deux conventions de partenariats pédagogiques proposées au vote du Conseil :

❖ **Le Master Didactique Des Sciences**

M. HOFFMANN informe que ce master est co-accrédité par l'Université Lyon 1, l'Université de Montpellier et l'ENS de Lyon.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit de la convention d'application à la convention-cadre signée le 21 septembre 2016 entre ces établissements en référence au contrat quinquennal 2016-2021.

M. HOFFMANN ajoute que ce texte a pour objet de préciser les principes généraux de fonctionnement permettant de mettre en œuvre et d'organiser la co-accréditation de cette mention de master.

M. HOFFMANN note qu'un enseignant est désigné dans chaque établissement pour remplir la mission de responsable pédagogique du parcours. Pour l'Université de Montpellier et de la Faculté des Sciences, il s'agit de **Mme DURAND-GUERRIER**.

M. HOFFMANN souligne que les enseignements sont proposés à Lyon et à Montpellier, soit sur les deux sites en parallèle, soit sur l'un des sites avec diffusion sur l'autre site par visioconférence.

M. HOFFMANN précise que ce master était entré dans l'accréditation en décalé car il était porté par l'Université de Lyon.

En l'absence de questions, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote de cette convention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le **Directeur de la Faculté** des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat pédagogiques entre l'Université Claude Bernard - Lyon 1, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour cet avis unanime.

❖ **Convention dans le cadre de l'APP « Oui si » : « Licence en 4 ans avec une L1 sur 2 ans » avec l'Université Numérique**

M. HOFFMANN informe que l'Université Numérique, créée par le MESRI, vise notamment à promouvoir les usages du numérique au service des établissements d'enseignement supérieur en favorisant la réussite et l'égalité des chances des étudiants en formation initiale par l'accompagnement des enseignants dans la production, l'appropriation, la mutualisation et l'intégration de ressources éducatives libres dans leurs enseignements.

M. HOFFMANN ajoute que les travaux seront principalement réalisés par les Université de Montpellier, d'Aix-Marseille et de Bourgogne, sous la responsabilité de **M. LEMOIGNO**. Unisciel sera en charge de la coordination des partenaires et de la mutualisation.

M. HOFFMANN indique que le projet consiste à mettre en place un parcours « oui si » de type licence en 4 ans avec une L1 étalée sur 2 ans. Cela permettrait d'augmenter les chances de réussite des étudiants issus de terminale S ayant un niveau «

moyen / faible » en leur proposant de combiner un étalement de la durée de la formation avec un accompagnement renforcé en vue d'une autonomisation progressive de leurs apprentissages.

M. HOFFMANN signale qu'une durée de 18 mois est prévue pour réaliser ce projet.

M. HOFFMANN note que l'UM s'engage à le financer à hauteur de 71720€.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur cette convention.

M. MANCHERON remarque que l'Université ne mettait pas de moyens dans ce projet vers le numérique mais il est mentionné dans la convention que : « *Si le projet n'est pas terminé 18 mois après la signature de la convention, le partenaire doit rembourser à l'UM les sommes perçues.* ».

M. MANCHERON ne comprend pas : la Faculté perçoit-elle une somme ou la donne-t-elle ?

M. HOFFMANN répond que la FdS va percevoir des sommes.

M. LEMOIGNO explique que cet alinéa n'est pas adapté à ce genre de fonctionnement parce que la Faculté reçoit une sorte de subvention de la part d'Unisciel. Il y a donc un calendrier et un échéancier à respecter. L'UFR recevra l'argent et si elle fait tout le travail, il n'y aura pas lieu de rembourser.

Pour **M. BOUBY**, cette convention démontre bien la dérive du système. Le « Oui si » et l'accompagnement des gens qui sont en difficulté témoignent qu'ils n'ont pas reçu un niveau important dans le 1^{er} degré et le 2^d degré. Ces jeunes se retrouvent à l'université et pour pas mettre trop de moyens dessus, les cours leur seront donnés en numérique puis « démerdez-vous ! ».

M. BOUBY ajoute que l'Université donne à ces étudiants qui ont des difficultés non des méthodes de travail mais des moyens sous format numérique et s'ils n'y arrivent pas, qu'ils se débrouillent !

M. BOUBY est frustré car cela fait plus de 20 ans qu'il sollicite la mise en place d'une année de remise à niveau pour les jeunes originaires d'un baccalauréat qui n'est pas forcément un bac S afin de les remettre en selle en mathématiques, physique et chimie.

M. BOUBY précise que cela existait à l'époque avec le parcours dédié sur l'université dont il a lui-même profité lors de sa reprise d'études quand il est arrivé à l'Université.

M. BOUBY s'est battu 20 ans pour arriver à avoir une remise à niveau, cela a plus ou moins été fait l'année dernière avec l'obligation de Parcoursup, sous la pression du Ministère. Un parcours permet à des « Oui si », ciblés comme des étudiants n'ayant pas le niveau, de suivre un parcours dédié.

M. HOFFMANN interrompt **M. BOUBY** pour lui expliquer qu'il n'est pas écrit que la Faculté allait arrêter ce qui est fait sur le parcours adapté.

M. HOFFMANN explique à **M. BOUBY** qu'il s'agit d'un soutien supplémentaire.

M. HOFFMANN sait que **M. BOUBY** va lui dire que cela n'est pas écrit et il est bien d'accord.

M. BOUBY interrompt **M. HOFFMANN** : « *Il ne faut pas se moquer des gens !* ».

Pour **M. BOUBY**, il est évident que ce projet est fait pour pouvoir mettre des étudiants n'ayant pas le niveau devant un écran et essayer de leur faire rattraper le niveau du baccalauréat S.

M. HOFFMANN souhaite rassurer **M. BOUBY** : ce n'est pas ce qui est prévu dans ce processus, **M. LEMOIGNO** va l'expliquer.

M. BOUBY s'interroge : « A quoi ce parcours va-t-il servir ? ».

M. HOFFMANN lui répond que c'est un complément.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEMOIGNO**.

M. BOUBY reprend la parole et remarque qu'encore une fois, on s'apercevra dans 3 ans qu'il avait raison : il s'agit d'un outil qui supprime les cours en présentiel car cela coûte de l'argent à la Faculté.

M. BOUBY pense qu'avant son départ à la retraite dans 3 ans, le Conseil actera le fait que cette « saloperie », comme tant d'autres, mettra les étudiants devant des enseignements en non présentiel.

Pour **M. BOUBY**, la Faculté doit ainsi continuer, c'est très bien ...

M. LEMOIGNO répond à **M. BOUBY** que ce n'est pas du tout ce qu'il vient de dire. **M LEMOIGNO** pense que **M. BOUBY** est bien placé pour le savoir et donne l'exemple de l'écriture du 1^{er} item pour la chimie. Les cours pour la chimie adaptée de cette année ont été conçus.

M. LEMOIGNO reçoit les parcours adaptés de la chimie le jeudi matin. Les outils numériques sont des ressources d'appuis qui lui servent mais sont aussi utiles aux étudiants qui travaillent.

M. LEMOIGNO prend l'exemple de l'un de ses étudiants qui travaille à Carrefour le matin et qui, de ce fait, ne peut se rendre en cours de chimie. Il dispose de ces ressources numériques pour lui.

M. LEMOIGNO insiste : il fait des cours entièrement en présentiel, mais il se sert du numérique pour appui.

Pour **M. BOUBY**, **M. LEMOIGNO** fait les choses de manière correcte. En revanche, cet outil qui est proposé au vote du Conseil, ne sera pas forcément utilisé de la même manière par d'autres !

Vu la pression actuelle du ministère et la baisse du budget, **M. BOUBY** craint que le numérique ne soit fait pour mettre des cours en ligne.

M. LEMOIGNO répond que ce n'est pas vrai.

Pour **M. BOUBY**, **M. LEMOIGNO** a beau dire non, c'est comme ça que ça va se passer. **M. LEMOIGNO** a beau bien se servir de cet outil, tout le monde ne fera pas pareil.

M. LEMOIGNO ne connaît aucune expérience en remédiation en France qui utilise le distanciel à 100%.

M. BOUBY rappelle qu'avant Parcoursup, il n'y avait pas de remédiation.

M. ADAM demande à **M. BOUBY** de se calmer.

M. BOUBY insiste : vu l'argent que met le Ministère dans le numérique et l'informatique, que ça soit dans le supérieur ou le 2^d degré, le but est bien de faire du non présentiel.

M. BOUBY dit qu'il va expliquer à **M. LEMOIGNO** ce qui se fait dans le secondaire.

M. BOUBY explique que les élèves ont un ENT et les professeurs y mettent les devoirs que les élèves doivent faire pour la semaine d'après. Sauf qu'ils ne les mettent pas le jour où ils ont eu cours ensemble mais dans de la semaine. L'élève est donc derrière son ordinateur et il doit regarder tous les jours, à n'importe quelle heure, pour savoir s'il aura un contrôle, les devoirs à rendre le lendemain ...

M. BOUBY affirme que c'est une réalité !

M. BOUBY n'a rien contre l'informatique tant que cela reste un outil. En revanche, dès que cela palie la présence humaine et le travail réel par rapport aux étudiants, c'est problématique.

M. BOUBY n'a pas dit que **M. LEMOIGNO** faisait une mauvaise utilisation de l'informatique. Il dit que c'est l'outil qui va permettre d'instituer le non présentiel devant les « oui si » car pour la FdS, ce sont des rebus !

M. BOUBY ajoute que si la Faculté avait mis en place ce qu'il propose depuis 20 ans, ce ne serait pas ce que la Faculté serait en train de faire avec des moyens plus que limités.

M. HOFFMANN demande à ce que le Conseil reprenne l'ordre du jour et rappelle que le monde évolue. L'environnement a changé et on arrive dans un monde d'informatique : c'est au Conseil de contrôler ce qui est fait avec.

M. HOFFMANN reconnaît que faire uniquement du dématérialisé signe la mort des formations.

Mme LEREDDE est d'accord sur la forme des propos de **M. HOFFMANN**. Dans un monde où il y a peu de budget, on se rend bien compte que l'éducation n'est pas une priorité du gouvernement.

Mme LEREDDE pense qu'il va falloir être très attentif vis-à-vis de l'évolution qui arrive.

Mme LEREDDE se demande si, par la suite, on ne va pas obliger les facultés, lors des nouvelles accréditations, à prioriser les applications numériques du fait de manque de budget.

Mme LEREDDE est très inquiète par rapport à cela.

M. ADAM croit qu'il serait bon que les étudiants puissent s'exprimer sur ce point.

M. BOUBY note que **Mme LEREDDE** vient de dire plus posément et d'une façon plus claire ce que lui avait exprimé précédemment.

M. BOUBY se rappelle qu'avant l'arrivée de **M. HOFFMANN** à la Direction de la Faculté des Sciences, il y avait une personne qui est désormais Recteur à Pétaouchnock.

M. MARIN précise que c'est à Mayotte.

M. BOUBY poursuit sa réflexion et ajoute que cette personne indiquait que ce qui arrive actuellement n'arriverait jamais. Comme **M. HOFFMANN**, cette personne disait avec un certain aplomb « *non, non, ça n'arrivera pas parce que la Faculté va contrôler les dérives.* ».

M. BOUBY s'interroge : « *Qui a contrôlé les dérives ? Personne !* ».

M. BOUBY attend les différents points du Conseil pour voir si les membres de l'assemblée ont déjà parlé entre eux des bachelors. Est-ce que le Conseil a anticipé ce qu'il se passe actuellement ?

M. HOFFMANN donne la parole à **M. SOROT**.

M. SOROT revient sur l'approche présenté par **M. HOFFMANN**. Il pense qu'il n'est pas si mal que ça que de travailler avec le numérique.

M. SOROT précise que les étudiants ont une partie en numérique sur l'ENT. Les enseignants l'utilisent déjà très bien : les étudiants font et rendent des devoirs via l'ENT. Les données à disposition leur permettent de réviser et de travailler les enseignements.

M. SOROT est favorable à ce que les futurs étudiants y aient accès.

Mme LEREDDE note que **M. SOROT** parlait de Moodle. Effectivement, c'est une plateforme d'échanges efficace mais le projet présenté est différent : ce n'est pas un Moodle amélioré.

Mme LEREDDE précise que ce nouveau projet tend vers une dérive qui remplacerait l'enseignant et qui consisterait à mettre les cours sur ce genre de plateforme.

M. SOROT indique que le Conseil n'est pas là pour faire en sorte de remplacer les enseignants. Il est juste là pour souligner un problème.

M. LEMOIGNO donne un autre exemple d'usage de ces ressources. Pour cela, il invite l'assemblée à se rendre sur le site de **M. VIREY** qui utilise cette plateforme.

M. HOFFMANN entend les risques précités : le Conseil doit faire en sorte de les contrôler.

M. HOFFMANN rappelle que le but est de donner des objectifs aux étudiants pour qu'ils puissent continuer à travailler avec un accompagnement supplémentaire. Toutefois, le danger est réel : tout le monde en est conscient.

M. HOFFMANN suggère à l'assemblée de procéder au vote de cette convention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le **Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier** demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les conventions de partenariat pédagogiques entre l'Université Numérique et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : **23**

Contre : **4**

Abstention : **1**

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

❖ Conventions de prêt de l'exposition « la tête et les mains »

M. HOFFMANN s'excuse : la convention lui a été transmise tardivement par le service des Affaires Générales, Juridiques et Partenariales et il a fait le choix de la présenter lors de cette séance plutôt que de la faire trainer un mois supplémentaire.

M. HOFFMANN explique qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux de cette exposition visant à promouvoir les mathématiques au Lycée Jean Monnet de Montpellier.

M. HOFFMANN ajoute qu'à l'origine, cette exposition a été prêtée une journée au lycée pour accompagner la visite de la Rectrice dans cet établissement le 04 octobre dernier.

M. HOFFMANN note que devant l'intérêt pédagogique qu'elle présente, les enseignants ont sollicité un maintien plus long de cette exposition. C'est pourquoi la convention a été réalisée dans l'urgence pour un prêt du 11 octobre au 8 novembre 2019.

M. FILHOL s'interroge : « *Quel est le contenu de l'exposition ?* ».

Mme FERNANDEZ lui répond que tout est noté dans la convention.

M. MARIN indique qu'il y a une table de Dalton, un jeu avec des triangles ainsi que des jeux de manipulation d'objets géométriques qui font réfléchir à des résultats mathématiques.

M. MARIN ajoute que cette exposition était aussi présente dans le cadre de la Fête de la Science à la FdE. Les jeunes ont pu manipuler les objets.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier** demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de prêt pour l'exposition « La tête et les mains » entre le Lycée Jean-Monnet (Montpellier) et l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

❖ Convention de prêt de matériel.

M. HOFFMANN indique que comme chaque année, la licence PROPAC prête à la société Cévenn'essences du matériel appartenant à sa formation (un cleverger, un ballon, un chauffe-ballon...).

M. HOFFMANN note que 3 manifestations sont prévues :

- La Foire « Miel et frigoule », le 15 octobre 2019 au Vigan.

- La Foire de la pomme et de l'oignon doux des Cévennes, le 27 octobre 2019 au Vigan.

- L'Exposition Primavera au jardin des plantes de Montpellier dont la date n'est pas encore définie par l'organisateur.

M. HOFFMANN remarque qu'en contrepartie, les étudiants de la licence PROPAC participeront à l'animation des stands où des présentations seront réalisées.

M. HOFFMANN souligne que cette participation contribuera à leur formation et à l'acquis d'expérience sur le terrain.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. HOFFMANN** des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de prêt de matériel entre l'entreprise Cévenn'Essences et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Pour : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 28

Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.

M. HOFFMANN remercie les membres du Conseil pour ce vote unanime.

❖ Pour information : conventions de mécénat.

M. HOFFMANN constate que **M. SOLIVA** est très actif auprès des entreprises afin de recevoir des financements pour la formation Master Sciences Terre Planètes et Environnement. Il a pu obtenir ainsi deux actions de mécénat.

M. HOFFMANN signale que la procédure du mécénat est très encadrée par la DAGI de l'UM. Le don réalisé par l'entreprise doit être voté par le CA de l'UM car il fait ensuite l'objet d'un reçu fiscal émis par l'agent comptable, permettant ainsi une déduction fiscale pour l'entreprise.

M. HOFFMANN note que les 2 entreprises en questions sont :

- la Société TOTAL S.A. : Total souhaite prendre part au financement de l'Ecole de terrain du Master Géosciences, Environnement et Réservoir en effectuant une action de mécénat d'un montant de 5 000 €.
- Mécénat de l'Entreprise Services Pétroliers SCHLUMBERGER : L'entreprise mécène souhaite que le don de 5 000€ soit engagé à des fins pédagogiques, notamment le financement de matériel, logiciel, abonnements de transport de groupe, d'hébergement des étudiants lors de formations sur le terrain, de missions d'enseignant et de conférenciers...

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY s'étonne que ce soit ce soit pour la formation. De ce fait, il devrait y avoir un vote du Conseil.

Pour **M. BOUBY** étant donné que l'Université de Montpellier « se la pète » en disant qu'elle est une Université d'excellence, elle devrait prendre exemple sur les universités d'excellences dans le monde qui, depuis de nombreuses années, refusent tout financement d'entreprises réalisant l'exploitation des ressources telles que le pétrole et le charbon.

M. BOUBY s'interroge : « *Ce partenariat avec la formation Biologie Ecologie Environnement, ne serait-il pas du foutage de gueule ? TOTAL, le 1^{er} pollueur mondial, qui ne paye pas d'impôts en France et l'UM ainsi que la Faculté des Sciences acceptent son mécénat ? Pour 4000 ou 5000 € ?* ».

Concernant SCHLUMBERGER, **M. BOUBY** signale que c'est le summum avec l'entreprise TOTAL : celle-ci travaille sur l'extraction de pétrole et de gaz de schiste. Pourtant, la Faculté conclut des conventions avec eux.

M. BOUBY observe que M. le Président de l'UM se pavane en clamant que son établissement est la 1^{ère} université mondiale en Biologie et Ecologie, qu'elle fait de la communication sur l'environnement et dans ce même établissement, accepte des financements de pollueurs qui existent dans le monde.

Pour **M. BOUBY**, c'est se mettre bien bas pour accepter 4 000 € par an.

M. BOUBY remarque que la difficulté financière dans laquelle se retrouve l'établissement la pousse à faire une ignominie. La Faculté et l'UM acceptent ainsi d'être des « lèches bottes ». **M. BOUBY** les félicite...

M. HOFFMANN ajoute qu'indépendamment du vocabulaire un peu cru de **M. BOUBY**...

M. BOUBY coupe **M. HOFFMANN** : il souhaite poursuivre son intervention.

M. HOFFMANN demande à **M. BOUBY** de se calmer et de laisser les autres membres de l'assemblée parler.

M. ALI ne peut pas laisser **M. BOUBY** tenir de tels propos.

M. BOUBY invite l'UM et la Faculté à continuer ainsi.

M. ALI indiquait à **Mme TOURNIER** que **M. BOUBY** avait raison dans ses propos.

Mme TOURNIER confirme les propos de **M. ALI**.

M. ALI s'étonne que **M. BOUBY** le prenne à témoin devant l'assemblée et interprète comme quoi « on est bien des lèches bottes ».

Une discussion débute entre **M. ALI** et **M. BOUBY**.

M. HOFFMANN demande le silence et invite **M. ALI** et **M. BOUBY** à s'expliquer en fin de séance.

M. HOFFMANN répète que ce mécénat sera voté en CA. Le Conseil d'UFR n'a pas à se prononcer sur ce partenariat. Néanmoins, il suggère au Conseil de donner un avis sur ce dernier qui sera remonté au CA de l'UM.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier** demande aux membres du Conseil d'UFR de donner un avis sur les conventions de mécénat entre :

- L'entreprise Schlumberger et l'Université de Montpellier,
- Total S.A. et l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 22

Contre : 4

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux conventions de mécénat suscitées

M. HOFFMANN insiste : le CA se prononcera sur ces mécénats.

Pour **M. BOUBY**, le CA joue dans la même catégorie ...

M. BOUBY invite l'assemblée à vérifier ce qu'il a dit sur les grandes universités mondiales qui sont complètement désengagées de ces entreprises polluantes. Alors que l'UM, qui se dit être, peut-être, une université d'excellence, va dans le sens inverse.

Mme LEREDDE acquiesce : les grandes universités dans le monde se désengagent mais elles n'ont pas les mêmes moyens que l'UM. En effet, elles ont beaucoup plus d'argent car les étudiants payent près de 15 000 \$, voire plus parfois, par an.

M. LEREDDE rappelle que l'UM se trouve dans un contexte d'amenuisement des ressources et certaines formations ne peuvent pas faire autrement que d'accepter cela.

M. ROBBINS prend l'exemple des grandes universités anglo saxonnes qui ont beaucoup de mécénats et qui, de ce fait, peuvent faire un choix. Ce n'est pas le cas de l'Université de Montpellier : c'est donc normal qu'elle prenne ce qu'on lui donne.

M. BOUBY est fonctionnaire d'état : il est là pour défendre le service public. Si le Conseil n'accepte pas ses conditions de bases qui sont de défendre les services publics, cela n'est pas de sa responsabilité.

M. BOUBY signale au Conseil qu'il dit ce qu'il en est ! Le Conseil l'accepte ou non.

M. BOUBY ne fait pas un procès d'intention : il dit simplement où on en est et où on va.

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a, à la Faculté, des formations qui sont en difficulté depuis quelques années.

M. HOFFMANN note les remarques de **M. BOUBY** et invite l'assemblée à poursuivre l'ordre du jour de la séance.

5. Campagne d'emplois des enseignants chercheurs et enseignants

M. HOFFMANN indique que cette campagne est soumise au gel des postes de l'Université de Montpellier. Deux postes n'ont pas été gelés : un poste de PR en 63^{ème} section et un poste de MCF en 64-65^{ème} section.

M. HOFFMANN précise que les fiches de poste sont disponibles sur le Moodle du Conseil.

Mme BERARD se demande pourquoi ces 2 postes n'ont pas été gelés.

M. HOFFMANN répond qu'ils ont été présentés lors de la précédente campagne.

M. GUEVELLOU ajoute que cela donne la possibilité de les afficher. Il s'agit d'un report.

M. HOFFMANN le confirme : il s'agit bien de report qui avait déjà été gelé par le passé.

M. HOFFMANN précise que l'un d'entre eux concerne un départ à la retraite et l'autre un départ dû à une promotion à Lyon.

M. MANCHERON s'interroge parce qu'il a bien entendu le discours du VP CFVU lors d'un précédent Conseil qui disait que pour amortir le déficit de l'université, il fallait faire une répartition équitable de l'effort.

M. MANCHERON pense que le gel des postes n'est pas équitable entre les composantes. De mémoire, la Faculté représente 40% des membres de l'Université.

M. MANCHERON note que si la FdS n'a que deux postes ouverts au concours au niveau l'UM, cela veut dire que les autres composantes devraient en totalité arriver au plus à 3 postes. Or, quasiment toutes ont au moins 1 ou 2 postes ouverts au concours.

Pour **M. MANCHERON**, cela signifie que l'effort demandé à la Faculté des Sciences est carrément plus important que celui demandé aux autres composantes.

M. ALI explique que ces postes ouverts étaient peut-être engagés bien avant la procédure comme pour la Faculté des Sciences.

M. ALI ne connaît pas la configuration de ces postes ouverts au niveau des autres composantes.

M. ALI signale que la Faculté a dû justifier la nature de ces postes, se justifier et argumenter pourquoi ils devaient absolument être ouverts sur cette campagne.

M. ALI précise que pour le poste de Bio MV, il y avait une situation un peu particulière qui a permis une ouverture.

M. MARIN ajoute qu'il y a un report en cascade de campagnes d'emploi. Il y a des exceptions à ce report, dont des postes gelés précédemment. Toutes les composantes, ayant des postes dans cette situation avaient vocation à demander leur réouverture.

M. HOFFMANN confirme qu'il n'y a pas d'exception à la règle entre les composantes.

A la question « *Est-ce que la FdS est la plus impactée ?* », **M. HOFFMANN** répond oui car plus de 50% des postes gelés sont à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN l'a souligné en CAC au sein duquel il n'est que consultant.

M. HOFFMANN signale qu'il y a des élus Faculté des Sciences dans les Conseils. C'est leur rôle de signaler cela. Lui ne peut que dire et constater que oui, il y a égalité dans l'application de la loi.

M. HOFFMANN reprend l'expression de **M. MANCHERON** « *égalité n'est pas équité* ».

M. HOFFMANN ajoute qu'il l'a également fait remarquer pour le Département scientifique MIPS dont certains postes, sur l'IUT, Polytech et d'autres composantes sont gelés.

M. HOFFMANN reconnaît qu'il y a une forte concentration autour du DS MIPS et de la Faculté des Sciences.

M. MARIN confirme les propos de **M. HOFFMANN**.

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté des Sciences est la composante la plus significative de l'Université de Montpellier.

M. MARIN pense que la FdS est aussi la composante où il y a le plus de turnover et de remplacements de personnels. Il y a donc plus de postes, ce qui fait qu'elle est plus impactée.

M. MARIN prend l'exemple de MIPS. En Mathématiques, il y a 4 personnes qui ont des promotions de PR vers d'autres Universités (c'est le fonctionnement des Mathématiques) et ces 4 postes disparaissent du paysage. Les services n'étaient pas informés car les personnes ont été recrutées PR en juin de cette année.

M. MANCHERON souhaite aller un peu plus loin dans sa question. Il y a la possibilité de garder une politique au niveau des composantes et de l'UM et de dire que lorsqu'un poste est libéré au sein d'une composante ou d'un département, il est renouvelé dans cette composante ou département.

Pour **M. MANCHERON**, il s'agit d'une politique qui a du sens tant qu'on n'aura pas un trop plein.

M. MANCHERON note que la situation ne permet plus de maintenir cette situation de confort.

M. MANCHERON croit que l'UM pourrait dire qu'elle prend des supports d'une composante que l'on affecte à la Faculté des Sciences pour rétablir l'équilibre.

Pour **M. MANCHERON**, l'Université peut le faire.

M. MANCHERON comprend les arguments où chacun défend sa paroisse. C'est logique qu'une composante veuille maintenir ses postes au sein de sa structure. Mais en réalité, l'UM peut organiser des transferts qui seraient censés.

M. HOFFMANN constate que les propos de **M. MANCHERON** sont exacts.

M. HOFFMANN cite la réforme de PACES. C'est à la CFVU, au CA et au CAC de travailler sur ces points-là. En premier lieu, la CFVU doit réfléchir sur les modifications à mettre en place.

M. HOFFMANN insiste : les élus de la FdS doivent intervenir dans les instances précitées !

M. HOFFMANN essaie de participer à toutes celles auxquelles il est invité mais il n'est que consultant et non électeur.

M. HOFFMANN insiste : les élus de la Faculté qui siègent dans ces Conseils, dont certains sont également élus ou invités au Conseil d'UFR Sciences sont les représentants de la composante. C'est auprès d'eux que la Direction et le Conseil doivent se rapprocher.

M. HOFFMANN indique qu'il faut faire remonter les informations auprès de ces personnes.

M. HOFFMANN reprend l'exemple de la réforme de la PACES. L'impact est partout : en UFR Médecine, Pharmacie, Odontologie, sur les maïeutiques et la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN rappelle que le décret n'est toujours pas publié.

M. MARIN note que **M. MANCHERON** met le doigt sur un point très important. Il faut que le Conseil soit transparent et regarde les choses en face. Dans la définition des postes des enseignants chercheurs, la Faculté des Sciences n'a pas joué un rôle prépondérant depuis au moins 20 ans.

M. MARIN ajoute que ces postes sont pilotés par la recherche et la FdS a toujours été à la traine.

M. MARIN essaie - et cela est rôle que lui a donné la Faculté des Sciences -, de faire en sorte qu'elle joue à nouveau un rôle prépondérant. Cela commence aussi par jouer un rôle fort au sein même de la composante.

M. MARIN est Directeur de laboratoire, il sait très bien comment ça se passe. Combien de fois, les laboratoires arrivent avec un profil et ils insistent énormément. Ils passent outre la FdS et ils vont au niveau supérieur pour indiquer à quel niveau de priorité il fallait que soit considéré leur profil recherche.

M. MARIN constate que la Faculté des Sciences arrive derrière avec juste un profil enseignant.

M. MARIN s'engage auprès de ce Conseil : cela est terminé. La Direction a demandé aux Directeurs de Département durant le Codir du 8 octobre 2019 de contacter les Directeurs de Laboratoire pour commencer à réfléchir en regardant les postes qui allaient arriver au concours pour avoir un avis coordonné.

M. MARIN rappelle que la Faculté n'est pas vraiment une UFR. Elle est surtout une UF, la partie R doit reprendre sa place. Si elle commence à prendre sa place à l'intérieur, elle pourra l'avoir aussi à l'extérieur.

M. MARIN explique qu'il y a des composantes qui ne sont pas du tout comme la Faculté des Sciences.

M. MARIN prend l'exemple de la Faculté des Médecine. Elle pilote les recrutements, les laboratoires. Or la Faculté est totalement à l'envers.

M. MARIN ne dit pas que la FdS doit tout piloter, mais elle doit retrouver une place prépondérante dans la définition des profils. De toutes les façons, nécessité fait loi, avec la modification de l'offre de formation LMD5, la composante sera obligée de faire cela car le LMD5 va l'obliger à faire des choix qui impacteront l'écosystème de l'Université de Montpellier.

Pour **M. MARIN**, « *Si on ne fait pas cela tous ensemble cela n'ira pas.* ».

M. MARIN précise que la Direction en a pleinement conscience puisque c'est le rôle qu'il essaie de jouer.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme LEREDDE**.

Mme LEREDDE voulait intervenir sur le CAC mais avant, elle tient à signaler qu'elle est ravie d'entendre les propos tenus par **M. MARIN**.

Mme LEREDDE indique que, de ce qu'elle a pu en voir entre la Direction du laboratoire et celle du Département au sein duquel elle est rattachée, c'est que c'est très dépendant des rapports de force entre les 2 personnes. Si le Directeur d'enseignement est fort et tape du poing sur la table, le Directeur de laboratoire va s'aligner. Et vice et versa.

Mme LEREDDE est ravie qu'il y ait cette discussion au niveau de la Faculté des Sciences.

Mme LEREDDE a été élue au CAC CFVU pendant 4 ans et n'a jamais été contactée par la Direction ou le Conseil de la FdS pour porter une parole.

Mme LEREDDE le regrette car elle se rendait à chaque séance. Beaucoup d'autres élus se sentaient, comme elle, très seuls.

Personnellement, **Mme LEREDDE** s'est sentie très seule face aux UFR Médecine, Droit et Pharmacie qui, contrairement à la Faculté, arrivent en masse. Quand il faut voter des choses en masse, ils sont tous présents.

Mme LEREDDE rappelle que beaucoup de chose se passent en CAC et le Conseil a beau voter ce qu'il veut, malheureusement, ce n'est pas très écouté.

M. FILHOL demande à la Direction si elle a déjà contacté des élus du CAC pour leur indiquer sa position.

M. HOFFMANN, répond avec franchise que cela n'a jamais été fait. Il rappelle que **M. FILHOL**, membre élu du Conseil et Directeur du Département Chimie est également élu au CAC.

M. HOFFMANN reconnaît le manque de lien et note qu'il faut le créer pour que les représentants de la FdS élus dans les instances de l'UM soient les portes paroles de la composante.

M. ALI revient sur la remarque de **M. MANCHERON** et l'équilibre des forces inter composantes.

M. ALI pense que le LMD5, avec la nouvelle réforme de la PACES va être au centre du débat et énormément structurer l'offre de formation de la composante. Il est certain que la FdS - et cela a été discuté en Co dir - va émettre des propositions notamment avec des mineures Santé pour essayer de jouer le jeu.

M. ALI ajoute qu'il est important de dire que la Faculté des Sciences pourrait aussi dire qu'elle va accepter cette mutation mais avec des conditions humaines.

M. ALI s'est engagé avec la Direction en spécifiant qu'il est hors de question de se lancer dans ce type de projet si la composante n'en a pas les moyens.

M. ALI explique que dans un 1^{er} temps, la FdS va faire des propositions avec des données chiffrées, des demandes de moyens. Si l'UM refuse cette demande de ressources, la FdS n'appliquera rien car elle a les capacités d'ouvrir et fermer les flux.

M. ALI insiste : il faut suggérer une idée car il impossible de ne rien proposer et de ne pas demander des moyens pour mettre en place la procédure.

Mme LEREDDE demande à **M. ALI** s'il parle essentiellement de la PACES.

M. ALI le confirme.

Mme LEREDDE s'interroge : « *La demande de poste est-elle liée ?* ».

M. ALI affirme que cela est indispensable et obligatoire. Les flux vont être importants et sans équilibrage des forces pour pouvoir enseigner auprès d'une nouvelle population cette nouvelle coloration, cela sera impossible.

M. ALI ajoute que si la Présidence refuse d'apporter des moyens, la Faculté n'ira pas vers la PACES car elle ne pourra pas y aller.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY rappelle que le point concerne les postes gelés et non la PACES.

M. HOFFMANN acquiesce : cela est le point suivant.

Pour **M. BOUBY**, il est important, pour la PACES, que l'Université donne des postes mais cela ne répond pas au fait qu'il y ait des postes gelés à la FdS.

M. ALI le confirme.

M. BOUBY rappelle que le lien entre les laboratoires et la composante doit, normalement, se décider en Conseil Scientifique car celui-ci regroupe l'enseignement par les représentants de la FdS et la recherche au niveau du profil de poste. Cela est ensuite proposé en CFVU puis au CAC.

M. BOUBY reconnaît qu'après les propositions et avis des autres instances, le CAC ne change pas.

M. BOUBY explique que depuis des années, dès que la Direction suggère, par exemple, un texte, il n'y a jamais de refus au niveau des différents Conseils.

M. BOUBY précise que ces dernières années, la formation a été chassée des Départements Scientifiques. Lui-même n'est plus dans un DS car cela les « faisait chier » d'avoir des gens issus de l'enseignement.

M. BOUBY insiste : « *Cela les faisait chier* ». La Faculté a réformé sa structure d'UFR en éliminant les chercheurs. Cette politique des 10 dernières années fait que lorsque les 1ers Départements Scientifiques ont été créés, les syndicats étaient d'accord car cela regroupait toute la communauté pour une discipline donnée enseignement-recherche. Il y avait de réelles discussions.

M. BOUBY constate que désormais, dans les DS, lui qui est dans l'enseignement, au Département Chimie de la FdS, il n'a aucune vision de ce qu'il se passe au sein des Départements Scientifiques.

M. HOFFMANN explique à **M. BOUBY** que la remontée des profils de postes se fait conjointement entre le Département Scientifique et le Département d'enseignement. Si les profils de postes ne coïncident pas l'un avec l'autre, la DRH bloque et demande à ce que le profil soit modifié.

M. MARIN apporte une clarification par rapport aux propos de **M. BOUBY**. Il est vrai qu'il y a des discussions dans les CS puisqu'il y a des représentants des composantes d'enseignement, des laboratoires, des enseignants chercheurs.

M. MARIN confirme les propos de **M. HOFFMANN**. Le DS est structurellement une composante de l'Université de Montpellier, au même titre que la FdS. Si la discussion au DS n'aboutit pas dans le sens voulu par la Faculté et si la FdS qui est une composante fait remonter quelque chose de différent que le DS qui est aussi une composante, alors la DRH bloque. C'est ce qu'expliquait **M. HOFFMANN**.

M. MARIN ajoute qu'il faut dialoguer bien en amont sur les discussions qu'il y a au sein des Départements Scientifiques et si la recherche décidait quelque chose d'orthogonale à ce que la FdS voudrait en terme de stratégie, la Faculté a les moyens de l'exprimer car elle est une composante au même titre que le DS.

M. BOUBY rappelle que les enseignants chercheurs sont dans les laboratoires et la pression de ces derniers est tellement forte qu'évidemment, la Faculté rapproche les profils d'enseignement du profil de recherche du départ. La FdS n'est pas décisionnaire, in fine, du profil de poste.

M. MARIN dit à **M. BOUBY** qu'il n'écoute pas ce qui est dit : si la Faculté dit que ce qui a été décidé par le Département Scientifique ne lui convient pas, la DRH bloque le poste et ce dernier n'arrive pas jusqu'au CAC.

M. BOUBY indique que le Conseil parle des gels de postes.

M. HOFFMANN note que **M. BOUBY** et **M. MARIN** ne parlent pas de la même chose.

M. BOUBY précise que la Faculté va devoir récupérer les postes dont elle a besoin pour fonctionner.

M. MARIN confirme. Mais lorsqu'il faudra le faire en 2021, il y aura des postes qui vont revenir. Le report en cascade a été voté pour 1 an.

M. BOUBY rigole : **M. MARIN** pense que les postes vont être remis au concours ...

M. MARIN est certain que ce sera le cas et donne rendez-vous à **M. BOUBY** pour le voir.

M. BOUBY ne le croit pas.

M. MARIN demande à **M. BOUBY** pourquoi il est aussi négatif. Tout le monde n'est pas obligé de penser comme lui. Il croit qu'une grande partie des postes seront ré-ouverts après le report en cascade.

M. HOFFMANN suggère d'avancer au point suivant.

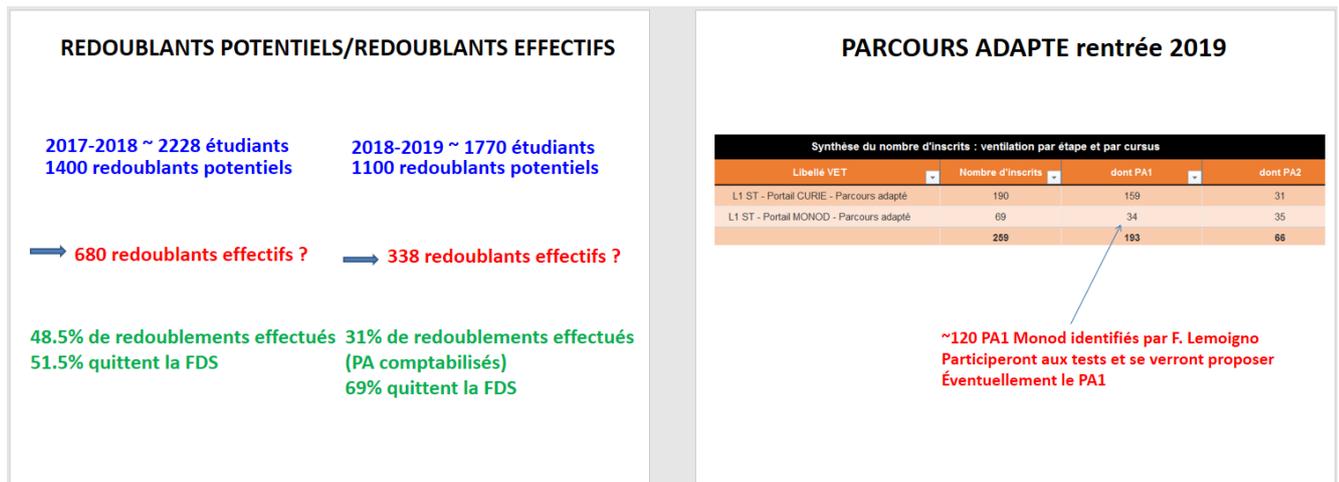
6. Point sur les groupes de travail

M. HOFFMANN invite **M. ARINERO** à le rejoindre pour réaliser un point sur les groupes de travail.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ARINERO**.

M. ARINERO va présenter une analyse allant bien au-delà de la rentrée. Mais dans un 1^{er} temps, il va procéder à un bilan sur la rentrée en L1.

M. ARINERO s'est basé sur les inscriptions pédagogiques du S1 Oui et Oui Si confondus, ainsi que sur les CMI et les CUPGE.



M. FILHOL note que globalement, la Faculté ne sélectionne pas les bons étudiants pour la 1^{ère} année. Le but de Parcoursup était d'augmenter le taux de réussite en sélectionnant ceux qui réussissent. Et la Faculté a eu un nombre d'étudiants effectif qui passe en 2^{ème} année.

M. ARINERO confirme : on n'améliore pas les taux de réussite mais les étudiants stagnent moins à la Faculté.

M. ARINERO s'interroge : « *Est-ce une mauvaise nouvelle ?* ». Il ne pense pas.

M. HOFFMANN remercie **M. ARINERO** pour le travail effectué. Il rappelle que le Conseil doit avancer car M. le Président est attendu à 11h30 pour la signature du COM.

M. ARINERO donne la parole à **M. FILHOL**.

Pour **M. BOUBY**, il faut savoir sur quoi la Faculté se focalise : est-ce le taux de réussite des étudiants ou le taux de redoublement ?

M. BOUBY constate que le taux de redoublants baisse car un certain nombre d'étudiants ne revient pas dans la formation. Ce qui signifie un échec de Parcoursup : Sud Education le dénonce depuis longtemps.

M. BOUBY explique que la seule chose que devait apporter Parcoursup était de mieux orienter les étudiants. On s'aperçoit que les étudiants, une fois qu'ils n'ont pas validé leur 1^{ère} année, ne reviennent pas à la Faculté des Sciences. Or cela veut traduire le fait qu'ils ont été mal orientés.

Concernant le taux de réussite, **M. BOUBY** remarque que ce dernier n'est ni plus haut ni plus bas. Il est à peu près constant. Cela ne veut pas dire qu'il y a un taux de réussite plus important.

M. BOUBY constate que le parcours adapté ne l'est pas du tout aux étudiants qui le suivent car il y en a énormément qui ne se réinscrivent pas en L2. Cela signifie que ce parcours ne met pas le pied à l'étrier aux étudiants qui le suivent pour poursuivre leurs études en sciences mais en prime, cela les décourage de continuer à la FdS.

Pour **M. BOUBY**, les taux présentés par **M. ARINERO** sont significatifs. Le taux de réussite et le taux de redoublants regroupent les étudiants qui ont confiance en la Faculté des Sciences pour revenir en 2^{ème} année et la réussir. S'ils ne reviennent pas, c'est qu'ils n'ont plus confiance.

M. ARINERO croit que cela prouve que les étudiants ont réalisé un travail de réflexion et plutôt que de stagner des années et des années à la Faculté des Sciences, ils ont trouvé une orientation qui leur convient mieux.

M. BOUBY le répète : le but de Parcoursup était de mieux orienter les étudiants.

M. HOFFMANN rappelle que 2019-2020 est la 2^{ème} année de Parcoursup. Il peut y avoir des fluctuations dans les années à venir.

M. BOUBY demande à **M. HOFFMANN**, s'il sait ce qu'il va se passer avec les nouvelles réformes sur la PACES, sur ce qui va être voté sur les bachelors...

Pour **M. BOUBY**, il n'est pas possible d'opérer une visualisation sur plusieurs années. Depuis 10 ans, il n'y a que des réformes.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO** puis à **M. SOROT**.

M. LEMOIGNO revient sur le parcours adapté. Il explique qu'il est en train de rédiger un rapport qui fait déjà 19 pages. Il se donne jusqu'au prochain Conseil pour pouvoir en parler car il s'agit d'une analyse qui doit être menée en profondeur.

M. LEMOIGNO explique qu'il y a une raison très simple pour laquelle la Faculté a perdu près de 80 étudiants d'une année à l'autre : c'est parce qu'ils ne sont pas venus la 1^{ère} année. Cela l'a surpris ...

M. LEMOIGNO évoque la procédure : les Oui si entraînent en L1 comme les autres. La commission pédagogique s'est réunie et a dit à certains qu'il n'y avait pas de problème et pouvaient continuer en semestre 2 classique. Il a été conseillé aux autres de suivre le parcours adapté.

M. LEMOIGNO insiste : la commission Pédagogique conseillait, elle n'imposait pas, comme cela se fait partout ailleurs, - avec les conséquences en suivant, à savoir une stigmatisation de l'étudiant avec une étiquette « Oui si » -.

M. LEMOIGNO ajoute qu'il a été expliqué aux étudiants que s'ils refusaient la décision de la commission pédagogique, il n'y aurait aucun problème.

M. LEMOIGNO a reçu une cinquantaine d'étudiants. Une trentaine a refusé de suivre le parcours adapté - malgré parfois l'évidence que c'était la seule voie possible - et a échoué en semestre 2.

Pour les autres, **M. LEMOIGNO** explique que comme il leur a été proposé de ne pas venir en parcours adapté, ils ne sont pas venus et certains de ceux qui se sont réinscrits ne sont jamais revenus : ils étaient étudiants fantômes l'an dernier.

M. LEMOIGNO indique qu'il y a près de 5 étudiants dans chaque groupe, qu'il n'a jamais vu ni l'an dernier, ni cette année. Ces derniers ne reviendront très certainement jamais ! Les autres ont peut-être décroché avant.

M. LEMOIGNO s'est alors demandé s'il existait un moyen d'identifier ceux qui vont être absents. Il a observé les séries du baccalauréat : il n'y a aucune différence entre les populations. Il a alors regardé les notes des contrôles continus, aucune différence. Il voit juste qu'étaient plus présents les étudiants qui avaient à peu près les meilleures notes.

M. LEMOIGNO ajoute que parmi ceux qui avaient entre 0 et 2 aux contrôles continus, une grande partie était absente.

M. LEMOIGNO souligne qu'avec les référents, ils vont commencer à faire des entretiens individuels pour repérer le plus tôt possible les jeunes en difficulté. Le SCUJO-IP a aussi des moyens pour les réorienter.

M. LEMOIGNO constate qu'il y a des comportements surprenants voire déroutants : des étudiants qui sont inscrits et viennent de temps en temps : ils ont l'air perdu.

M. LEMOIGNO croit que le dispositif est peut-être trop complexe mais il y a aussi des étudiants qui ne vont pas en maths, par exemple car cela ne les intéresse pas. Ils n'ont pas compris que ce sont des ECTS qu'ils doivent passer et valider.

M. LEMOIGNO note qu'une partie de la population est en difficulté car leurs lacunes remontent à très loin : leur orientation en amont a été mal faite et ils se retrouvent à la FdS.

M. LEMOIGNO croit que parcours adapté ou non, ces étudiants n'y arriveraient pas.

M. LEMOIGNO est surpris qu'il n'y ait pas un meilleur taux de réussite car il a enlevé les gens qui auraient échoué.

En conclusion, **M. LEMOIGNO** relève que la commission pédagogique ne s'est pas trompée : ceux qui ont été conseillés pour aller dans le parcours adapté sont des personnes qui avaient effectivement un niveau très faible et auraient très certainement échoué.

M. LEMOIGNO ajoute qu'il faut attendre la fin de cette année pour voir ce que sont devenus ceux qui sont en PA2. Il est certain que nombreux seront sauvés car ils travaillent et ont de bons résultats.

M. SOROT remercie **M. LEMOIGNO** pour la clarté de ses explications.

M. SOROT souhaiterait parler de l'évaporation. Il aimerait savoir si les étudiants qui sont évaporés étaient en position complémentaire ou non sur Parcoursup. Et voir ce qu'ils sont devenus, où ils sont allés, s'ils ont arrêté leurs études ?

M. ARINERO ne dispose pas de ces éléments : il s'agit d'un très gros travail.

M. ARINERO rappelle que très peu d'étudiants sont passés par la procédure complémentaire de Parcoursup car la FdS a épuisé la liste principale. Seule une dizaine a été acceptée sur cette phase complémentaire. Il faudra identifier ces étudiants : Apogée pourra effectuer les corrélations avec Parcoursup.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. FILHOL** puis à **Mme FICHARD-CARROLL** et précise que ce seront les dernières interventions.

M. FILHOL constate un problème pour les années à venir : si le flux des étudiants qui réussissent leur année de L1 et qui passent en L2 diminue entre 100 et 200, il y aura un problème dans 5 ans sur la totalité des effectifs. Cela signifie qu'il y a un problème au niveau du recrutement.

M. FILHOL croit qu'il faudrait peut-être aller plus loin dans la finesse des analyses et tenter d'y remédier en jouant sur les paramètres de Parcoursup, en essayant de comprendre ce qu'il se passe.

Pour **M. FILHOL**, il faudrait essayer de remédier à ce problème le plus tôt possible.

M. ARINERO indique qu'il faut se servir de ces données pour jouer sur les paramètres de Parcoursup. Le but de cette analyse est de voir comment rebondir sur l'arrivée de la nouvelle PACES.

M. ARINERO précise que le taux de réussite de 36-37% qu'il vient de présenter concerne les IP du S1. Il prend en compte les fantômes. Sur le S2, les taux de réussite sont meilleurs de plusieurs points : ils sont de 55% sur le portail Monod et 32 % sur le portail Curie.

Mme FICHARD-CARROLL suppose que **M. HOFFMANN** doit faire partie d'un réseau de Directeur de Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN le confirme.

Mme FICHARD-CARROLL voudrait savoir si la tendance est la même partout. Elle a entendu le contraire aux informations ce matin. Il était spécifié que les étudiants réussissaient mieux en première année par rapport aux années précédentes. Il s'agit certainement des grandes universités parisiennes mais il serait intéressant de disposer d'un comparatif.

M. ARINERO a entendu parler d'un exemple ou deux.

M. HOFFMANN indique que la tendance correspond au discours qu'il avait : il avait l'impression qu'il y avait un taux de réussite et que le niveau était meilleur avec les informations actuelles. Mais des analyses complètes sur le plan national n'ont pas encore été réalisées au niveau des Facultés des Sciences. La CDUS devra en discuter rapidement.

M. HOFFMANN et l'ensemble du Conseil remercient **M. ARINERO** pour le travail réalisé et sa présentation.

M. HOFFMANN remercie également la cellule OFSI pour les données transmises.

M. HOFFMANN note que de nouvelles questions vont se poser à l'avenir. Le Conseil n'a pas fini de dialoguer sur ce point.

M. HOFFMANN aimerait que le Conseil réfléchisse rapidement sur le paramétrage actuel de Parcoursup pour essayer de palier aux problèmes évoqués. D'autant que le paramétrage des « Oui si » a été mal réalisé, notamment le portail Monod, et que le ministère a mis du temps à le remettre.

M. FILHOL demande s'il est possible de voir ce qu'il s'est passé, car des étudiants venant d'un baccalauréat S, avec un bon niveau ont été refusés.

M. ARINERO est surpris de la demande de **M. FILHOL** car aucun étudiant n'a été refusé.

M. FILHOL s'interroge : « *S'il donne un nom à **M. ARINERO**, ce dernier pourra-t-il lui dire ce qu'il s'est passé ?* »

M. ARINERO répète qu'il n'a laissé aucun étudiant sur le carreau.

M. HOFFMANN pense qu'il serait intéressant de savoir dans quelle composante l'étudiant, dont parle **M. FILHOL**, a voulu s'inscrire. Peut-être qu'il y a plus de pression dans certains établissements.

M. ARINERO indique qu'il reste encore des places dans certaines formations. L'étudiant évoqué par **M. FILHOL** peut le contacter rapidement.

M. FILHOL souhaite juste vérifier ce qu'il s'est passé.

M. MARIN rassure **M. FILHOL** : personne n'a été refusé à la Faculté des Sciences. La FdS a quasiment les mêmes populations qu'avant Parcoursup.

Pour alimenter les prochaines discussions relatives au nombre d'étudiants que la Faculté pourra accueillir, **Mme LEREDDE** confirme que la Faculté n'a pas refusé d'étudiant mais elle a cru voir que dès le 19 juillet, les taux d'acceptation étaient pleins, donc des étudiants n'ont pas été appelés.

M. MARIN souligne que les propos de **Mme LEREDDE** sont faux.

M. ARINERO le répète : la Faculté a appelé tous les étudiants de la liste principale.

Mme LEREDDE informe qu'un grand nombre de personnes a compris la même chose qu'elle.

M. HOFFMANN rappelle que les informations ont été présentées aux Directeurs de Département à plusieurs reprises. Les bruits de couloir ou une information mal comprises peuvent amener à une mauvaise interprétation des choses.

C'est pourquoi **Mme LEREDDE** a posé la question pour bénéficier d'une réponse claire.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

7. Présentation et vote du Diplôme Universitaire "Formation aux études scientifiques française"

M. HOFFMANN informe que depuis quelques années, la Faculté accueille en janvier des étudiants qui viennent de Chine. Ils sont inscrits dans différentes licences et se retrouvent en échec.

M. HOFFMANN explique qu'en Chine, ces étudiants sortent d'un baccalauréat scientifique chinois avec un très bon niveau puis suivent une formation de Français.

M. HOFFMANN précise que l'échec de ces étudiants à la FdS a fait réfléchir la Direction. Dans un 1^{er} temps, la Direction s'était rétractée et avait fait le choix de ne plus prendre ces étudiants chinois en cours d'année. Après discussion, il s'avère qu'il y a un moyen de les intégrer mais d'une manière plus intelligente que de le faire dans un semestre 2 en cours d'année.

M. HOFFMANN indique que ces étudiants ont un niveau de français correct mais pas suffisant pour suivre des cours réalisés entièrement en français.

M. HOFFMANN ajoute que ces étudiants ont un bon niveau scientifique en mathématiques, physique, chimie.

M. HOFFMANN explique qu'après réflexion, il a été constaté qu'ils avaient suivi une formation de français en Chine. Arrivés à la Faculté des Sciences, ils se retrouvent dans un contexte français, avec un mode de fonctionnement extrêmement compliqué pour un chinois.

M. HOFFMANN informe que l'idée était de construire un DU en se demandant si l'on a les moyens d'accueillir ces étudiants chinois sans les « jeter » dans des groupes de licence 1^{ère} année.

M. HOFFMANN précise qu'avec **M. ARINERO**, **M. GASCA** et **M. LEMOIGNO**, ils se sont posé la question : que peut-on faire pour ces étudiants ? A cette question, il a été évoqué la possibilité de leur proposer un diplôme universitaire construit autour de ce qui se fait autour des sciences, essentiellement les programmes plus adaptés.

M. HOFFMANN note que cela permet à ces étudiants de suivre les cours en français, de comprendre comment ils sont enseignés dans cette langue, tout en continuant à renforcer leur niveau linguistique.

M. HOFFMANN explique que c'est à ce titre là qu'ils ont mis en place cette proposition DU, en sachant qu'actuellement il y a 18 étudiants chinois qui postulent si ce diplôme universitaire ouvre.

M. HOFFMANN insiste : il s'agit d'un DU qui ne va pas être pris sur la formation initiale. Le programme et les enseignements réalisés ne doivent pas être une intégration à la formation initiale.

M. ARINERO, **M. GASCA** et **M. LEMOIGNO** et **M. HOFFMANN** ont fait la proposition d'ouvrir ce DU avec 4 000€ de frais d'inscription, qui se répartissent sur la formation à la fois scientifique et du FLE. Il sera proposé des tuteurs qui permettront aux étudiants de s'intégrer et pour la FdS d'avoir une gestion optimisée pour mieux suivre ces étudiants.

M. HOFFMANN signale que cette somme de 4 000 € n'est pas excessive par rapport à ce qui est proposé en Chine. La semaine précédente au Conseil, il était avec le Directeur de la Faculté des Sciences de Pékin. Cet établissement propose un diplôme français, en Chine à 15 000 euros par an.

M. HOFFMANN indique que le Directeur de la Faculté des Sciences de Pékin avait demandé à ses étudiants ce qu'ils pensaient de cette formation similaire à celle de la FdS avec un tel montant.

M. HOFFMANN informe qu'un nombre massif d'étudiants serait prêt à entrer à la Faculté des Sciences de Pékin et payer un tel montant. C'est pourquoi il disait que 4 000 € était une petite somme.

M. HOFFMANN rappelle que les DU sont soumis au vote du Conseil chaque année. Si ce DU proposé ne convient pas, par la suite à l'assemblée et à la Faculté des Sciences de Montpellier, il sera possible de le fermer.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ROBBINS**.

M. ROBBINS a un problème avec l'intitulé « *Formation aux études scientifiques françaises* ». Il pense qu'il faudrait dire « *Formation aux études scientifiques en France* ».

M. HOFFMANN pense que **M. ROBBINS** a raison.

M. HOFFMANN demande si les étudiants souhaitent intervenir sur cette formation.

Les représentants étudiants ne souhaitent pas se prononcer.

Mme HAMMAR souhaite poser une question concernant les la gestion du suivi de ces étudiants chinois.

M. HOFFMANN indique qu'il a été prévu un agent non titulaire pour renforcer le service Relations Internationales quant à l'accueil et au suivi de ces étudiants.

Mme HAMMAR demande s'il y aura des moyens supplémentaires.

M. HOFFMAN indique que c'est prévu dans la maquette.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier** demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Diplôme Universitaire « *Formation aux études scientifiques françaises* ».

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 4

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au DU « *Formation aux études scientifiques françaises* ».

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer aux questions diverses.

Avant de passer au point suivant, **M. BOUBY** demande la parole.

M. HOFFMANN la lui cède.

M. BOUBY a voté contre et il pense que le Conseil sait pourquoi, il ne souhaite pas polémiquer là-dessus.

Pour **M. BOUBY**, ce qui est dommageable c'est la baisse du nombre d'heures en anglais pour les étudiants français. Au lieu d'aller penser à prendre de l'argent pour former en anglais des étudiants étrangers, la Faculté pourrait songer à faire ce que Sud Education demande depuis longtemps.

M. BOUBY explique que les étudiants français ont un niveau en anglais extrêmement bas et la FdS élimine 300 heures au cycle normal du L.

M. HOFFMANN demande à **M. BOUBY** s'il comprend mal ou s'il propose de monter un DU en anglais.

M. BOUBY le répète : au lieu de se tracasser pour ramener de l'argent, il faut penser à nos étudiants.

M. HOFFMANN plaisantait.

M. BOUBY indique à **M. HOFFMANN** que s'il le cherche, il risque d'avoir un retour de bâton.

Pour **M. BOUBY**, il est scandaleux que la Faculté diminue le nombre d'heures d'anglais pour ses étudiants alors que depuis des années, tous les enseignants se scandalisent sur le peu de moyens mis sur le service des langues.

M. BOUBY demande à **M. HOFFMANN** de ne pas se moquer de lui.

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY** : il ne se moque pas de lui, il faisait du second degré. Pour l'anglais, il y a une réflexion en cours.

M. HOFFMANN reconnaît que beaucoup de moyens sont mis sur la L1 concernant l'anglais, mais que cela se perd sur la L2 et L3, ce qui est dramatique.

M. BOUBY connaît des enseignants d'anglais du DDL qui sont catastrophés par le nombre d'heures accordé à leur matière.

M. HOFFMANN informe qu'une réflexion est en cours sur l'anglais : celle-ci est animée par **M. GASCA**, dont **M. HOFFMANN** regrette l'absence en cette séance.

M. HOFFMANN déplore que beaucoup de forces soient mises pour des étudiants qui par la suite deviennent des fantômes, et ce, alors que les étudiants qui en ont vraiment besoin - L2 et L3 - n'ont pas d'anglais. C'est regrettable.

M. ALI précise, sous couvert du Directeur du DDL qui est absent, qu'une analyse est réalisée par le Département des Langues. La Fds et le DDL travaillent de manière très collaborative.

M. ALI ajoute que la réflexion porte notamment sur l'inclusion optimale de l'anglais au sein des formations. Le Département confirme lui-même que c'est un échec.

M. BOUBY répond qu'il y a plusieurs raisons à cela. Combien d'heures d'anglais suit un étudiant en L1 ?

M. ALI demande à **M. BOUBY** de bien vouloir le laisser terminer.

M. ALI explique à **M. BOUBY** que la Direction est en discussion avec **M. GASCA** et son Département.

M. BOUBY réitère sa question.

M. HOFFMANN lui demande s'il a la réponse.

M. BOUBY répond 8 heures.

M. HOFFMANN estime que **M. BOUBY** a tort.

M. ARINERO précise qu'un étudiant en L1 suit 21 heures d'anglais.

M. ALI demande à **M. BOUBY** d'arrêter de donner de faux chiffres.

M. ALI indique qu'une analyse est réalisée et que le Département des Langues constate que les allocations de moyens au niveau de l'anglais ne sont pas optimisées tout au long du parcours. Une réflexion est menée en la matière.

Pour **M. ALI**, beaucoup d'heures ne signifient pas forcément une pertinence dans la manière de l'enseigner.

M. ALI insiste : une réflexion est en cours au niveau du Département des Langues.

M. ALI demande à **M. BOUBY** de ne pas faire un procès d'intention sur ce point.

M. HOFFMANN demande à **M. BOUBY** de lui donner la source des 8 heures d'anglais.

M. BOUBY est étonné des 8h : c'est pourquoi il demande combien d'heures d'anglais il y a par étudiant en L1.

M. HOFFMANN répète qu'il y a 21 heures d'anglais par étudiant en L1. Du moins, c'est ce que paye la Faculté. Il ose espérer disposer des bonnes informations.

M. BOUBY précise que les enseignants sont catastrophés par le nombre d'heures d'anglais attribué pour les étudiants. Ils ont l'impression de faire quelque chose qui ne sert à rien.

M. BOUBY constate que le niveau d'anglais des L3 est très faible.

M. SOROT n'est pas d'accord avec **M. BOUBY** dans le sens où c'est le niveau oral qui est très faible. Dans sa formation, en Biologie Ecologie, il y a beaucoup de rapports de bibliographie à faire et les étudiants lisent beaucoup d'anglais. Ils écrivent aussi beaucoup de mails en anglais pour contacter des chercheurs et disposer de retours sur leurs travaux.

M. SOROT relève que l'écrit est relativement bon contrairement à l'oral, notamment en licence. Il trouverait intéressant de faire rentrer l'anglais dans d'autres UE.

M. ALI remercie **M. SOROT** pour cette intervention et précise que c'est exactement ce que le groupe de travail prévoit pour le LMD5. C'est l'analyse interne qui a été réalisée par le DDL : il y a un manque d'efficacité et c'est surtout à l'oral que cela pose problème.

M. ALI confirme que les étudiants ne sont pas mauvais à l'écrit. Le groupe de travail réfléchit à comment pallier ce problème là et faire en sorte que les étudiants de la FdS parlent mieux anglais.

M. BOUBY demande s'il a dit que le niveau à l'écrit était mauvais ? Il explique que même lui qui n'a jamais fait d'anglais, s'en sert tous les jours et pourtant il est nul à l'oral.

M. BOUBY estime que l'anglais écrit est le plus simple. Pour augmenter le niveau de l'expression et de la compréhension, beaucoup partent en Angleterre.

M. BOUBY constate que les moyens au niveau du DDL sont surtout mis sur l'anglais entendu et parlé parce que les étudiants vont dans les laboratoires. Mais le temps pour acquérir la compréhension orale est beaucoup plus long que celle de l'écrit.

C'est pourquoi la Faculté réfléchit à faire évoluer ses pratiques au niveau du DDL souligne **M.ALI**.

« *En faisant des cours en anglais* » ... complète **M. BOUBY**

M. HOFFMANN répond que cela peut être une solution.

M. ROBBINS a des étudiants en L et en M avec qui il parle de sciences en anglais. Il constate que depuis 10 ans, le niveau oral a extraordinairement augmenté. Les étudiants sont beaucoup plus décoincés, ils osent parler en anglais.

M. TOURNIER explique que l'une des pistes sur lesquelles il y a une réflexion pour le LMD5, c'est dans la soutenance des stages en anglais. Ce n'est pas énorme mais c'est une pratique en plus.

8. Questions diverses

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme BERARD**.

Mme BERARD indique que les équipes pédagogiques travaillent sur les formations du LMD5. Le Conseil en a beaucoup parlé lors des discussions sur les réductions d'heures. Elle se demande si et quand la Direction donnera des directives sur des choses assez pratiques comme le nombre imposé d'ECTS par UE.

Mme BERARD note qu'il était compté d'avoir des chiffres ronds mais quand un Département part sur 3 ECTS alors qu'un autre part sur 4, cela risque de poser des problèmes lors de la mutualisation.

Mme BERARD s'interroge : « *Etait-il prévu d'avoir un cadrage au niveau de la Faculté des Sciences et si oui, quand ?* »

Mme BERARD demande s'il y a des informations à communiquer au Conseil sur les choses que la Direction aurait à dire sur le LMD5.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. LEMOIGNO**.

M. LEMOIGNO explique que la Direction va très rapidement se débarrasser des questions techniques, comme par exemple l'anglais : il rencontre très prochainement **M. GASCA** et **M. ROBBINS** de manière à fixer le nombre d'ECTS d'anglais par semestre.

Mme BERARD demande quand il y aura un retour.

Concernant l'anglais, **M. LEMOIGNO** pense que cela devrait être fait d'ici mardi prochain.

M. LEMOIGNO ajoute que ce sera la même chose pour le PPE et les UE de Culture Générale. Des groupes de travail se sont montés sous 3 semaines : la Direction devrait pouvoir répondre aux différentes questions sur le PPE et les UE de Culture générale. Les enseignants devraient être en mesure de caler dans leur planning et maquettes les blocs d'UE.

Concernant les autres cadrages, **M. LEMOIGNO** rappelle qu'il y a un gros problème qui s'appelle la PACES. Rien n'est voté actuellement mais il semblerait que cela soit imminent. Par rapport à ses informations, il y a beaucoup de variations dans les flous.

M. LEMOIGNO explique que dans les hypothèses de travail qu'il a utilisées pour préparer les projets pour l'incorporation des mineurs santé, les chiffres sur lesquels il a travaillé sont de 1600 étudiants pour l'ex PACES avec les mineurs santé et 400 étudiants pour les L1.

M. LEMOIGNO précise qu'actuellement, les derniers chiffres qu'il a entendus sont 1 000 étudiants pour le portail santé et 1 000 étudiants pour la L1.

M. LEMOIGNO reconnaît que la Direction a des difficultés pour donner un cadrage précis car elle-même ne sait absolument pas comment cadrer l'offre de formation sur ce point-là.

M. LEMOIGNO rappelle qu'il a envoyé le cadrage donné lors de la rencontre avec **M. RESPAUT** et qui est passé en CA. Il y a des questions à poser au niveau de la procédure qui va être proposée. Un calendrier prévisionnel a été mis en place avec les maquettes à rendre le 31 janvier prochain. Des allers retours auront lieu pour donner la soutenabilité de l'offre de formation.

M. LEMOIGNO indique que la 1^{ère} question qui sera posé à **M. RESPAUT** sera : « *Quels sont les critères qui seront appliqués pour cette soutenabilité ?* ». Il est important de connaître ces critères, ce qui permettra de construire une offre de formation la plus viable possible.

M. LEMOIGNO insiste : il s'agit là du point le plus crucial qui manque à la Direction qui a calculé la soutenabilité de l'offre de la FdS, les moyens dont dispose la composante, les heures complémentaires qu'elle pourra demander. Avec cela, la Direction fera la répartition.

M. LEMOIGNO ajoute que les responsables de mention ont reçu cette lettre d'intention qui a, par exemple, demandé pour les L2 et L3 l'impact des DUT ?

M. LEMOIGNO explique que les DUT vont passer sur 3 ans avec 180 ECTS. Cela a des conséquences très concrètes sur certaines formations : si on enlève le flux des étudiants qui viennent des IUT en L2 L3, certaines formations risquent de ne pas ouvrir par manque d'étudiants.

« *Quelles sont les règles d'ouverture par rapport aux masters ?* » demande **M. FILHOL**.

M. LEMOIGNO souligne que les étudiants qui auront 180 ECTS pourront taper à la porte des masters plutôt qu'à celle des licences. Et cela risque de faire beaucoup de mal aux L3.

M. HOFFMANN indique qu'il n'y a pas beaucoup d'informations sur le bachelor mais concernant les licences pro, elles ne donnent pas le droit d'entrer en master.

Pour **M. BOUBY**, ce que vient de dire **M. HOFFMANN** est complètement faux. Avec un bachelor universitaire technologique qui fera équivalence avec la L3, le bachelor va devenir le diplôme de base bac +3. Ils auront la possibilité de faire des demandes d'intégration dans un master.

M. BOUBY ajoute que les boîtes privées pourront également faire valider leur bachelor comme des grades de licence : c'est une discussion en cours au sein du CNESER.

M. BERARD demande s'il y aura un cadrage de la part de la Faculté des Sciences sur le nombre d'ECTS par UE et du nombre d'heures imposé à tous les Départements.

M. HOFFMANN rappelle que pour le nombre d'ECTS par UE, le Conseil a déjà voté le cadrage.

Mme BERARD relève que des Départements partent sur 4 ECTS sur toutes leurs UE, d'autres sur 3. Certaines formations mutualisent des modules : il risque d'y avoir des problèmes.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important qu'il y ait un dialogue entre les deux Départements au moment de la construction des modules.

Mme BERARD pense qu'il est utile qu'il y ait un cadrage venant de la Faculté pour éviter toute sorte de problème.

M. HOFFMANN insiste : il faut une concertation entre les personnes opérant cette mutualisation. Il ne souhaite pas s'imposer dans ce travail d'équipe.

Concernant le nombre d'heure par ECTS, **M. HOFFMANN** explique que les choses sont différentes. Le nombre d'ECTS correspond au nombre d'heures travaillées par les étudiants. Il faut donc procéder à une estimation. Il n'y aura pas de cadrage du nombre d'heures par ECTS.

M. HOFFMANN précise que lorsqu'on travaille sur un H/E fixe, on monte une offre de formation à x étudiant. Si le nombre d'étudiants double, le nombre de besoin est multiplié par 2 puisque le H/E reste constant. Ou alors on multiplie par 2 le nombre d'étudiants dans les groupes mais cela n'est pas cohérent. Il faut une flexibilité.

M. HOFFMANN fait confiance aux équipes pédagogiques : il sait qu'elles seront vigilantes sur ce point.

M. HOFFMANN estime qu'il va falloir s'adapter si jamais il y a des imprévus qui arrivent. Il convient donc aussi de les anticiper.

M. HOFFMANN prend l'exemple de ces 3 dernières années avec le LMD4. La Faculté a figé une offre de formation avec un H/E. La FdS aurait pu fermer des formations et des UE ; elle n'a pas fait ce choix mais elle n'arrive pas à s'adapter correctement.

M. HOFFMANN constate que la Faculté a essayé de garder son H/E et sa formation d'origine.

M. HOFFMANN trouve qu'il est important que les formations, en interne, puissent avoir une façon de s'adapter efficacement à la modification du milieu. Tous les Départements n'ont pas la même modification ni les mêmes contraintes.

M. HOFFMANN pense aux sorties terrain, aux TP : les contraintes sont différentes.

M. HOFFMANN croit qu'il va y avoir un cadrage dans les Départements. La Direction va faire en sorte que les heures qui ont été proposées initialement ne soient pas en réduction. Elle travaille pour essayer de trouver des ressources propres afin de conserver ce qui a été proposé avant que l'environnement ait changé (en juin juillet dernier).

M. HOFFMANN note qu'il est important pour les équipes pédagogiques de disposer d'une liberté dans un volant d'heures qui est attribué.

M. HOFFMANN insiste : tout le monde n'a pas la même pédagogie.

Mme LEREDDE s'interroge sur la souplesse dont fait part **M. HOFFMANN**.

M. PLEZ explique qu'actuellement, il y a 42 d'heures pour 5 ECTS. Certaines UE ont plus de présentiel que d'autres. D'autres en ont moins mais beaucoup plus de travail de projet. Cette souplesse permettra de vraiment connaître le temps de travail réalisé par les étudiant et non un nombre d'heures en présentiel.

M. ROBBINS a besoin de connaître les évolutions rapidement pour en informer son Département.

M. HOFFMANN rappelle que la Direction va tout faire pour maintenir l'enveloppe.

M. MANCHERON se demande si la Faculté va rester sur le découpage horaire actuel ou si le groupe qui travaille sur les créneaux horaire a déjà avancé sur la pertinence de passer sur des créneaux d'1 heure.

M. HERZLICH souhaite faire un commentaire sur la demande de **M. MANCHERON**. Il n'anime pas ce groupe de travail mais il y a participé.

M. HERZLICH explique que le groupe de travail, sur cette question du passage à 1h ou de rester à 1h30, a des arguments, qui sont pour la plupart pertinents.

M. HERZLICH a constaté que les avis sont très différents : il est donc difficile de conclure sur cette question. Il y a autant d'avis que de personnes dans la salle.

M. MANCHERON croit qu'il faut conclure sur ce point-là car comme la FdS réfléchit à la construction des maquettes et de trouver la bonne pédagogie qui permettra de faire de l'enseignement de qualité à moindre coût.

M. MANCHERON alerte sur les pauses de midi et rappelle qu'une personne qui a suivi ou réalise 6 heures de cours avec une pause à midi de 15 minutes a du mal à se concentrer les 3 dernières heures.

M. MANCHERON rappelle que des études ont démontré qu'après 50 minutes de cours, tout le monde décroche, y compris l'enseignant.

M. MANCHERON confirme qu'il y a un grand nombre d'arguments mais il est important de savoir ce que devront faire les enseignants car ce n'est pas 3 mois avant le début des cours qu'il faudra leur dire « au fait, ça change ».

M. MANCHERON souligne que la Faculté travaille dans l'urgence. Les enseignants font énormément d'efforts pour aller dans un sens allant vers l'économie. Il est important que tout le monde sache vers où aller dès maintenant.

M. MANCHERON signale que 45 heures, en terme de pédagogie, ce n'est pas la même chose sur 1 heure et 1h30.

M. HERZLICH approuve les propos de **M. MANCHERON**. Il rappelle ceux de **M. LEMOIGNO** et la nécessité de cadrer au plus vite certains points techniques pour que les équipes pédagogiques puissent commencer à travailler.

M. MANCHERON estime que la réflexion du groupe de travail devrait être soumise au Conseil.

M. ARINERO précise qu'actuellement les travaux sont gelés car d'autres problèmes se posent :

- les autres composantes qui utilisent les salles de la FdS et dont il faudrait également modifier les créneaux,
- le groupe de travail a des avis très différents et certains sont défavorables à cette proposition.

M. MANCHERON comprend que cette suggestion ne fasse pas l'unanimité mais il faut prendre une décision à un moment donné. Il est important que le Conseil tranche et vote cette proposition.

M. MANCHERON entend que cela risque de poser problème à d'autres composantes mais si le Conseil décide de passer sur un autre format au plus vite, elles auront le temps de s'adapter. En revanche, si on le leur annonce trois mois avant le changement, il est évident qu'elles n'auront pas le temps de s'adapter et pourront en vouloir à la Faculté.

Pour **M. MANCHERON**, le Conseil ne peut pas différer une décision sous prétexte que certaines personnes y sont opposées et que cela risque de ne pas plaire aux autres composantes.

M. MANCHERON pense que dans un 1^{er} temps il faut prendre une décision pour l'organisation de la composante. Les autres seront informés s'il y a un changement ou pas.

M. ARINERO comprend les propos de **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON insiste : une discussion en Conseil d'UFR doit avoir lieu rapidement et qu'il y ait un vote.

M. HOFFMANN regrette que **M. le VP CFVU** n'ait pas pu participer à cette discussion du Conseil. Car il y a beaucoup de mutualisations avec d'autres composantes mais aussi établissements.

M. MANCHERON demande que ce point soit inscrit au vote du prochain Conseil.

M. BOUBY approuve les propos de **M. MANCHERON**. Des propositions ont été faites par le groupe de travail qui n'a pas à donner son avis sur l'une ou l'autre des propositions.

M. BOUBY rappelle que c'est le Conseil qui prend les décisions.

Pour **M. BOUBY**, les créneaux d'1h sont les plus bénéfiques. Il est possible de regrouper pour faire deux ou trois heures. Les autres composantes s'adapteront à la décision du Conseil.

M. HOFFMANN propose que le groupe de travail présente sa réflexion lors du prochain Conseil. Le groupe doit encore travailler sur l'impact des créneaux d'1 heure sur le service du planning de la FdS.

M. ARINERO indique que la réflexion du groupe de travail est disponible sur Moodle.

M. SOROT demande la parole car il a une question diverse.

M. HOFFMANN lui demande de poser sa question rapidement : le Président attend à la porte pour signer le COM.

M. SOROT rappelle qu'en Bureau, il avait fait part de la situation d'étudiants qui n'ont pas de pause entre midi et deux. Il prend l'exemple des L3 EEA qui ont cours de 8h à 16h30 le lundi sans aucune pause.

M. HOFFMANN prend en note la remarque de **M. SOROT** et donne la parole à **M. MUNCH**.

M. MUNCH fait part d'un problème technique concernant ce qui a été énoncé en termes d'effectifs pour les ouvertures de parcours, au niveau de l'UM.

M. HOFFMANN répond qu'il y a un cadrage de la part de la CFVU qui a été communiqué.

M. MUNCH demande à **M. HOFFMANN** de combien il est.

M. HOFFMANN indique qu'il est de 20 pour les mentions de masters mais qu'il est en discussion avec l'UM.

M. MUNCH signale que cela peut poser problème pour certains masters.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 30**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **13 novembre 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°303	Mercredi 13 novembre 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 304	Mercredi 11 décembre 2019	Salle des Actes - bât 7